

avec un coût qui va passer en dessous de 1 euro par Watt crête (puissance maximale) installé. Peut-être même que si on allait vers un rendement de 30 %, la mort des réseaux dans beaucoup de parties d'Europe serait inévitable. Ce 30 % n'est pas illusoire. Il y a déjà des panneaux photovoltaïques avec concentration qui ont des rendements de 38 %. Heureusement pour

la production traditionnelle, ceux-ci ne fonctionnent bien que dans les endroits très ensoleillés ! Cette rupture technologique fait peur aux sociétés traditionnelles qui n'investiront plus dans de nouveaux moyens de production sans une garantie de rentabilité de la part de l'État, et donc des subsides.

Pour conclure, je dirai ceci : on vit

dans un monde en pleine mutation. Il est très difficile de dire à quoi le monde de demain de l'énergie ressemblerait. Mais il sera très différent de celui que l'on connaît aujourd'hui. Vu l'importance de l'énergie dans nos sociétés, il faut également s'attendre à ce que cette mutation énergétique bouleverse la manière dont nos sociétés sont organisées. □

La nouvelle offensive des compteurs intelligents

Les lobbys en faveur du déploiement des compteurs intelligents (CI) affûtent de nouveaux leurs armes. En Région wallonne comme en Région flamande, les exécutifs préparent le déploiement des compteurs intelligents. Un déploiement pour l'instant segmenté mais qui, à terme, serait voué à se généraliser.

Paul Vanlerberghe (CSCE)

Le 2 juin dernier, Paul Furlan, ministre wallon de l'Énergie, répondait à une question du député Philippe Henry (Ecolo). Il déclarait que « l'étude menée en 2012 a démontré que les conditions impliquant la mise en œuvre des systèmes de mesure intelligents (NDLR : dits encore « communicants »), à hauteur de 80 % en 2020, n'étaient pas rencontrées » (lire l'encadré en p. 68). Et de conclure : « Les différents GRD (NDLR : gestionnaires de réseaux de distribution) travaillent donc à des scénarios différents optimaux de mise en place de ces smart meters (NDLR : compteurs intelligents). » (1) Une semaine plus tard, le 10 juin, Annemie Turtelboom, la ministre flamande de l'Énergie, se disait « convaincue de la nécessité d'un déploiement général de compteurs intelligents ». Elle annonçait la conclusion d'une étude globale en septembre, et la prise d'une décision, par le gouvernement flamand, avant la fin de l'année. Une semaine plus tard encore, Paul Furlan déclarait en séance plénière du parlement wallon : « Le gouvernement flamand a annoncé le placement en masse de ces compteurs communicants. » (3)

Furlan a avoué, en séance plénière, être « séduit par la technologie ». Mais il constatait également qu'en cas de déploiement généralisé, le coût total par ménage wallon serait de 1.800 euros. Il envisageait donc, disait-il, la

possibilité de déploiements segmentés, au rythme des remplacements des compteurs classiques, et en tout cas prioritairement pour le remplacement des compteurs à budget.

Quatre mois plus tard, le 8 octobre 2015, la ministre Turtelboom admettra qu'en Flandre, la fameuse étude globale n'avait pas encore été commandée, et qu'une éventuelle décision n'interviendrait donc pas avant la fin du premier semestre 2016.

Suite aux questions de Philippe Henry, le parlement wallon a organisé des auditions (les 15 et 29 octobre dernier) au sein de la commission des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie, et pour entendre les différents acteurs du secteur. (2)

En session d'audition, Fernand Grifnée, le secrétaire-général d'Ores (NDLR : le principal exploitant des réseaux de distribution de gaz et d'électricité en Wallonie), a défendu un engagement solide en faveur d'un déploiement segmenté des compteurs intelligents. « Ma conviction, c'est que la question n'est pas de savoir s'il faut des compteurs intelligents, mais (qu'elle porte) plutôt sur le comment, sur les modalités. » Il a, ce faisant, confirmé le choix d'Ores pour le modèle Linky, adopté en France comme le standard pour le compteur intelligent d'électricité.

L'un de ses principaux arguments est la nécessité de remplacer les comp-

teurs à budget, trop chers, par des compteurs intelligents disposant de la fonctionnalité de prépaiement. Grifnée cite plusieurs objectifs collatéraux qui peuvent, selon lui, tous être atteints grâce aux compteurs intelligents. Parmi eux, la possibilité de déplacer la consommation vers des moments où il y a un surplus de l'offre et où, selon lui, le courant sera moins cher pour le consommateur. Il mentionne également une meilleure gestion du réseau, et surtout la possibilité d'éviter des problèmes de pénu-

Les compteurs intelligents menacent la protection sociale et la vie privée. Sans compter les risques qu'ils font peser sur la sécurité.

ries. Seul bémol : aucune étude sur la façon d'atteindre ces différents objectifs, avec des stratégies alternatives et moins coûteuses, ne sont présentées.

Le piège des compteurs à budget

Il y a quelques années, l'argument principal en faveur du déploiement des compteurs intelligents était leur capacité d'engendrer une économie

⇒ de consommation. Cet argument a presque disparu du radar aujourd'hui. Le nouvel argument favori est d'ordre budgétaire : il faut remplacer au plus vite le compteur à budget, trop coûteux, par des compteurs intelligents, moins chers.

Mais au moment où le prix exorbitant des compteurs à budget devient l'argument principal en faveur des compteurs intelligents, on court le risque de commettre la même gaffe une deuxième fois. Rappelons-le : dans toute l'Europe, seules la Wallonie et la Flandre ont recours à des compteurs à budget, et elles seules réclament la « fonctionnalité compteur à budget » dans les nouveaux compteurs intelligents.

Le compteur modèle Linky, de fabrication française, ne prévoit ni affichage de la consommation sur le compteur, ni fonctionnalité de prépaiement (qui ressemble à la fonctionnalité de compteur à budget). Ce sont là, justement des aspects indispensables des compteurs à budget intelligents. Si la Région wallonne fait le choix de maintenir la logique du compteur à budget, ces fonctionnalités auront certainement un coût additionnel. Et plus encore s'il faut prévoir un affichage du crédit en euros sur le compteur, voire sur un écran domestique. Il y aura lieu d'évaluer ce prix supplémentaire au vu de l'avantage présumé de la fonction « à budget » du système. Car le prix pour la fonction supplémentaire représente un coût pour la société, tandis que l'avantage du système « à budget » est un bénéfice exclusif pour les fournisseurs. A ce sujet, le représentant de la CWaPE (NDLR : Commission wallonne pour l'Energie, l'organisme officiel de régulation des marchés

wallons de l'électricité et du gaz) remarque : « Nous avons vécu l'expérience des compteurs à budget. Il n'y a aujourd'hui qu'un seul fabricant pour les compteurs à budget wallons, qui détient à la fois le monopole du compteur et du système de gestion. Il faut éviter de tomber dans ce travers. » (5)

A l'heure actuelle, les problèmes opérationnels liés aux systèmes intelligents « à budget » sont tellement importants, qu'en Wallonie comme en Flandre, les projets pilotes planifiés n'ont même pas connu un début de commencement et sont retardés depuis des années.

Débat de société

Aux mêmes auditions, le RWADE (NDLR : Réseau wallon pour l'accès durable à l'Energie) a insisté sur la



MODE D'EMPLOI

Compteur à budget : compteur à prépaiement, placé chez les usagers qui ont des problèmes de paiement. L'utilisateur qui a un compteur à budget doit alimenter son compteur chez un point de chargement (CPAS ou autre) avant de pouvoir utiliser de l'électricité ou du gaz. Faute de chargement, l'énergie est automatiquement coupée.

Compteur intelligent : compteur qui enregistre, à tout moment, la consommation d'électricité ou de gaz. Le compteur est capable de communiquer cette information, via le réseau électrique, vers le gestionnaire de réseau de distribution.

Revirement par rapport à 2012 : le 3 septembre 2012 :

telle était la date limite à laquelle les Etats membres de l'Union européenne pouvaient remettre leur décision de déployer, ou non, des compteurs intelligents selon les exigences et le calendrier de la Commission européenne. Dans une directive de 2009, la Commission en avait demandé le déploiement, pour l'électricité, chez 80 % des ménages, sauf si une analyse coûts-bénéfices démontrait que cela n'était pas justifiable économiquement, ou que cela ne bénéficiait pas aux consommateurs. La Belgique, au nom des trois Régions, a transmis sa décision de ne pas déployer ces compteurs intelligents, car les études coûts-bénéfices ne permettaient pas de justifier ce programme. Aujourd'hui, la machine semble relancée...

nécessité d'un débat de société sur tous les aspects du réseau intelligent et du comptage intelligent avant toute décision. (4)

Le RWADE attire l'attention sur la protection sociale qui peut se trouver menacée par l'installation des compteurs intelligents. Il s'agit de l'éven-



reste le coût d'un système de comptage intelligent, et la question de qui va payer ce coût, alors qu'il semble établi que les petits et moyens consommateurs n'ont aucun avantage à gagner de ce système.

Des problèmes outre-Atlantique

Entre-temps, des compteurs communicants ont été déployés à plus ou moins grande échelle aux États-Unis (Californie), au Canada (Ontario et Québec) et en Australie (État de Victoria).

En Californie, il s'agit de faire face à une situation de grosses consommations spécifiquement pour la climatisation et pour les piscines domestiques. Un mouvement de protestation a vu le jour, axé sur le droit

de consommation ». (6)

En Australie, dans l'État de Victoria, l'auditeur général a publié, en septembre 2015, son rapport sur le déploiement des compteurs intelligents amorcé en 2009. Le verdict : « Les coûts ont sérieusement augmenté et s'élèvent maintenant à 790 dollars australien (NDLR : quelque 470 euros) par ménage pour le déploiement et la connexion. Depuis 2009, peu de bénéfices pour les consommateurs ont pu être démontrés. »

Dérappages budgétaires

Dans l'état actuel des choses, un débat de société sur le bien-fondé d'un déploiement des compteurs intelligents est plus que nécessaire. Le cas échéant, d'autres débats devront établir les conditions minimales pour

Un débat de société sur le bien-fondé d'un déploiement des compteurs intelligents est plus que nécessaire

des citoyens de se protéger contre les rayonnements électromagnétiques. Déjà, le mouvement a obtenu la possibilité du *opt out* – le droit de refuser le déploiement d'un compteur intelligent à son domicile, moyennant une rétribution.

Au Canada, la résistance des consommateurs, les problèmes techniques et les dérapages budgétaires s'accumulent. Dans la province du Saskatchewan, plusieurs compteurs du fabricant Sensus ont pris feu, sans raison apparente. Après le énième incendie, le gouvernement de la province a été contraint de retirer les quelque 100.000 compteurs intelligents déployés jusque-là. Une bataille juridique entre les autorités de la province, le gestionnaire de réseau et le fabricant étasunien Sensus est en cours, pour déterminer les responsabilités. En Floride, le même genre de problème avec les compteurs Sensus a forcé le distributeur Lakeland Electric à retirer plus de 10.000 compteurs.

En province d'Ontario, en décembre 2014, l'auditeur général a constaté dans son rapport annuel que « les bénéfices des compteurs intelligents pour les consommateurs ont été sérieusement surestimés. Le coût du déploiement est le double que celui budgété. En plus l'impact sur la réduction de la pointe est très réduit, et il n'y a pas d'effet d'économie

assurer un mode de déploiement compatible avec le respect de la vie privée, la protection contre la cybercriminalité et la préservation de la protection sociale des usagers d'énergie. Les expériences internationales de déploiement en cours sont là pour nous alerter contre les risques de dérapages budgétaires, et contre des promesses de bénéfices qui s'avèrent illusoire dans la réalité. □

(1) Parlement wallon. Compte rendu intégral. Séance publique de la commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie. Mardi 2 juin 2015.

(2) Les intervenants dans l'audition du 15 octobre 2015 étaient : les gestionnaires de réseau de distribution, ORES et Nethys, le régulateur wallon de l'énergie (CWAPE), le Réseau wallon pour l'Accès durable à l'Énergie (RWADE), le gestionnaire du réseau de transport ELIA.

(3) Parlement wallon. Compte rendu avancé. Séance plénière. Mercredi 17 juin 2015.

(4) Compteurs communicants : il y a urgence... d'en débattre ! Audition – Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie du parlement wallon. 15 octobre 2015. Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)

(5) Parlement wallon. Compte rendu avancé. Séance publique de la commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie. Jeudi 15 octobre.

(6) Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Décembre 2014. Chapitre 3. Initiative des compteurs intelligents. http://www.auditor.on.ca/fr/rappports_fr/fr14/311%20ARI4%20fr.pdf

(7) Realising the Benefits of Smart Meters. Australia. Government of Victoria. September 2015. <http://www.audit.vic.gov.au/publications/20150916-Smart-Meters/20150916-Smart-Meters.html#soo>

tualité des coupures à distance, avec tous les risques de sécurité associés à ces opérations. A cela s'ajoutent les dangers pour la protection de la vie privée. Les associations de la protection de la vie privée, comme la Ligue des Droits de l'Homme, s'inquiètent de la situation. Que se passera-t-il avec les données de mesures ? Quel est le risque qu'elles soient utilisées pour des usages commerciaux ? Où est le libre choix des consommateurs dans cette matière ?

Mais le souci principal du RWADE